



Assemblée générale

Distr. générale
21 mai 2021
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Échange de vues général.
5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale :
 - a) Poursuite de l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États et définition des moyens de les appliquer et, si nécessaire, d'y apporter des changements ou d'en établir de nouveaux ;
 - b) Examen des initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique ;
 - c) Instauration, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'un dialogue institutionnel régulier fondé sur une large participation des États ;
 - d) Poursuite de l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique, notamment en ce qui concerne la sécurité des données, et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour les prévenir et les combattre, en vue de parvenir à une vision commune ;
 - e) Manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États ;
 - f) Mesures de confiance ;
 - g) Renforcement des capacités.
6. Questions diverses.
7. Adoption des rapports d'activité annuels.
8. Adoption du rapport final.



Annotations

En application de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail à composition non limitée tiendra sa session d'organisation les 1^{er} et 2 juin 2021 et ses sessions de fond en 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. Toutes les réunions auront lieu à New York.

1. Élection du Bureau

En attendant qu'un(e) président(e) soit élu(e), le Secrétaire général ou une personne le représentant ouvrira la session en tant que président(e) provisoire. Le Groupe de travail sera invité à élire un(e) président(e).

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

3. Organisation des travaux

En application de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail déterminera ses modalités de fonctionnement à sa session d'organisation. Il sera invité à arrêter son programme de travail pour chaque session de fond ainsi que son règlement intérieur et à se prononcer sur la participation à ses travaux d'États observateurs, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'entités de la société civile et d'autres parties prenantes.

4. Échange de vues général

Les participant(e)s auront un échange de vues sur la sécurité du numérique et de son utilisation.

5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale

Les membres du Groupe seront invités à suggérer des éléments, relatifs aux questions de fond, à inclure dans les recommandations finales du Groupe.

6. Questions diverses

Le Groupe abordera des questions diverses.

7. Adoption des rapports d'activité annuels

En application de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail présentera, pour adoption par consensus, des rapports d'activité annuels.

8. Adoption du rapport final.

En application de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale, le Groupe de travail soumettra à l'Assemblée à sa quatre-vingtième session un rapport final sur les résultats de ses travaux, pour adoption par consensus.